



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 DECEMBRE 2017

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 06 décembre 2017
Date d'affichage : 25 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, et le treize décembre à dix-heures heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM. M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT - F. LUPFER – J. PAOLI – B. PY - T. SEGUIN adjoints. S. COLLILIEUX – A. GAVORY – M. HEQUET – C. HOTTINGER – A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE - P. PARISOT – T. SCHLUMBERGER – A. SEGUIN - M. SEGURA – C. TOITOT

Pouvoirs C. AUGÉY a donné pouvoir à C. LOUVIOT – J.C. DEMENUS a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – L. PHILIPPE a donné pouvoir à B. PY – E. WROBEL a donné pouvoir à A. IPPONICH – C. WURTHELE a donné pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : S. DUJIN - N. HORIOT – M. PELTIER

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire remercie les personnes présentes puis demande et obtient l'autorisation des membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant des travaux supplémentaires sur la charpente de la mairie liés à des aléas de chantier.

Madame le Maire donne ensuite lecture des remerciements suite à : suite à décès de Monsieur Benjamin VILQUEY, Madame Jeanne TAICLET et Madame POURCELOT dite « FanFan », suite à départ en retraite de Marie-Christine BEDUT et suite aux bons de Noël, de M. et Mme BEURIER

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur SOMBSTHAY pour la présentation du label d'écotourisme stations vertes.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur THEVENIN pour la présentation du projet de SPL (société publique locale) concernant la Filature

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur MARGAINE pour la présentation de la participation citoyenne « devenir acteur de sa sécurité » proposée par la Gendarmerie

DECISION MODIFICATIVE N°4

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2128-4 : Autres agenc. et aménag. | 9 000.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 9 000.00 € | | | |
| D 238-4 : Avance / cde immo. corporelle | | 9 000.00 € | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | | 9 000.00 € | | |
| D 4581-01 : Dépenses (subd. par mandat) | | 586 070.00 € | | |
| TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat | | 586 070.00 € | | |
| R 458201-0 : Opération sous mandat n°01 | | | | 586 070.00 € |
| TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat | | | | 586 070.00 € |
| Total | 9 000.00 € | 595 070.00 € | | 586 070.00 € |
| Total Général | | 586 070.00 € | | 586 070.00 € |

| Signataires : | |
|--|--|
| AUGEY CHRISTELLE POUVOIR A CHRISTINE LOUVIOT | |
| COLLILIEUX STEPHANE POUVOIR A THIERRY SEGUIN | |
| DEMENUS JEAN-CLAUDE POUVOIR A MICHEL JACOBBERGER | |
| DUJIN SOPHIE ABSENTE | |
| GAVORY ANNIE | |
| HEQUET MARTA | |
| HORIOT NATHALIE ABSENTE | |
| HOTTINGER CHRISTINE | |
| IPPONICH ALAIN | |
| JACOBBERGER MICHEL | |
| LAMBOLEY CLAUDE | |
| LIECHTELE FRANCIS | |
| LOUVIOT CHRISTINE | |
| LUPFER FREDERIQUE | |
| PAOLI JEAN | |
| PARISOT PHILIPPE | |
| PELTIER MARTIAL ABSENT | |
| PHILIPPE LYDIE POUVOIR A BEATRICE PY | |
| PY BEATRICE | |
| SCHLUMBERGER THIERRY | |
| SEGUIN ARMANDE | |
| SEGUIN THIERRY | |
| SEGURA MANUEL | |
| TOITOT CATHERINE | |
| WROBEL ERIC POUVOIR A ALAIN IPPONICH | |
| WURTHELE CHRISTINE POUVOIR A MARIE-CLAIRE FAIVRE | |

Certifié exécutoire par Marie-Claire FAIVRE, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/12/2017 et de la publication le 15/12/2017.



ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Le Ministre de l'Education Nationale a prévu des dispositions d'aménagement des rythmes scolaires, dont l'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation, afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Conseils d'Ecole (Ecole Maternelle du Centre le 19/10, Ecole Primaire du Centre le 10/11/2017 et le Groupe Scolaire Aimé Cachot le 20/11/2017) se sont prononcés pour une organisation en 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil Municipal décide à l'unanimité de revenir à la semaine de quatre jours avec les jours et horaires suivant : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose que des changements ont eu lieu dans l'organisation des commissions et des précisions sur le contenu du bulletin d'information générale se sont avérées nécessaires. Il convient aujourd'hui d'intégrer ces changements dans le Règlement Intérieur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide

- la nouvelle version de l'article 8 « Les commissions consultatives » qui prévoit les nouvelles commissions permanentes suivantes : « jeunesse », « sport » (en remplacement d'une commission jeunesse et sport) et « chantier de jeunes »
- la nouvelle version de l'article 24 « Le bulletin d'informations générales », à la fin duquel est ajoutée cette phrase : « De ce fait le maire se réserve le droit de valider le contenu et la longueur des articles. »



DOTATION DE CREDIT D'EQUIPEMENT POUR LES ECOLES

Madame le Maire rappelle que les écoles disposent à tour de rôle d'une dotation pour l'achat de matériel éducatif et/ou sportif. Pour l'année 2017/2018, c'est le groupe scolaire Aimé Cachot qui en bénéficie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'attribution d'une dotation d'équipement en matériel éducatif et sportif au groupe scolaire Aimé Cachot, d'un montant de 250 € par classe, soit 1 500 € pour les 6 classes de cette école.

Le Conseil Municipal mandate Madame le maire pour rappeler à la directrice que les devis doivent être fournis avant le vote du budget 2018 et que les bons de commande doivent transiter par la mairie.



CONVENTION FOURRIERE

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre, où la proposition de convention de l'Agglomération de Vesoul avait été étudiée, Madame le Maire expose qu'aucune alternative n'a pu être identifiée pour répondre aux obligations de la commune concernant les animaux errants. Elle précise que la convention proposée par l'Agglomération de Vesoul a une durée de 5 ans avec une possibilité de résiliation avant ce terme sous réserve d'un préavis de deux mois. Madame le Maire souligne ainsi la possibilité de mettre en place une éventuelle solution alternative avant la fin des cinq ans.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par 21 oui, 1 contre et 2 abstentions, l'autorise à signer une convention fourrière de 5 ans avec l'Agglomération de Vesoul.

Le Conseil Municipal acte le fait que cette convention permet d'organiser l'accueil des chiens et chats errants sur le territoire de la commune de Champagny sur le principe d'une prise en charge de 8 jours avant placement en refuge et que cette prestation est assortie d'une participation aux dépenses de fonctionnement du service à hauteur de 1 € par an et par habitant, qu'il conviendra d'inscrire au budget.

REPLACEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le souhait exprimé par Madame DUJIN d'être remplacée dans les commissions permanentes dont elle est membre, faute de disponibilité pour y participer. Madame le Maire fait ainsi appel à candidature pour les commissions suivantes : fêtes, culture et patrimoine, scolaire, jeunesse.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité,

- Monsieur Michel JACOBBERGER comme membre de la commission Jeunesse
- Madame Marta HEQUET comme membre de la commission Culture et Patrimoine
- Monsieur Thierry SCHLUMBERGER comme membre de la commission des Fêtes.



**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE BAC A GRAISSE
DE LA SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition de Madame le Maire, l'autorise à signer un contrat de maintenance avec l'entreprise Bordy, pour un an, concernant la vidange et le nettoyage du bac à graisse de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal prend acte que le coût de la prestation s'élève à 257 € HT.



MODIFICATION DES STATUTS DU SIED

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un changement de statut du SIED, par une délibération de son Comité Syndical du 30 septembre 2017, suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaisien en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. Ce changement relativement formel, a été complété en éliminant des statuts, quelques dispositions caduques au regard de l'évolution des activités du SIED.

Le Président du SIED a transmis cette délibération le 16 octobre 2017. Cette décision s'appliquera si moins d'un tiers des adhérents du SIED ne s'y oppose dans un délai de trois mois.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du SIED.



**SUPPRESSION DE POSTE A 35 HEURES/CREATION DE POSTE A 34 H 30
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du CT du 05/12/2017 ;

Vu la demande portant modification de la durée hebdomadaire de travail relative à son emploi d'agent d'entretien, formulée par Madame Fatima Jacobberger,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 34,50/35.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



DEMANDE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

L'agenda d'adaptation pour l'accessibilité des bâtiments communaux a été décidé le 8 décembre 2016 par le Conseil Municipal et validé par les services de l'Etat avec un programme s'échelonnant jusqu'en 2021.

Les travaux prévus en 2016 (accueil périscolaire, école maternelle du centre et commerce du coiffeur) et en 2017 (mairie, RAM/ADMR, salle des associations) sont en cours de finalisation. L'accessibilité du groupe scolaire Aimé Cachot, prévue au départ pour 2019 va être réalisée en 2018 en même temps que les travaux de rénovation prévus pour les bâtiments de l'école

Le Conseil Départemental propose des aides à la mise aux normes d'accessibilité jusqu'à fin 2018 (date de fin des travaux) pour lesquelles les demandes doivent être déposées avant le 31 décembre 2017.

.../...

Madame le Maire propose de profiter de cette opportunité et de programmer en plus de la Maison de la Négritude (qui était prévue en 2018 dans l'agenda), les travaux de mise au norme de la Salle des Fêtes prévus initialement pour 2019, ainsi que le bâtiment de la Trésorerie qui n'avait pas été intégré dans l'agenda car, il était question à l'époque, de supprimer la Trésorerie de Champagny.

Les travaux du Musée de la Négritude ont été estimés à 13 350 € H.T.

Ceux de la Salle des Fêtes ont été estimés à 48 820 € H.T et ceux de la Trésorerie sont évalués à 13 500 €.

Au total, ce programme de travaux est estimé à 72 670 € H.T. La subvention du Conseil Départemental pourrait s'élever à 29 068 €. Une Demande de subvention auprès de l'Etat pourrait être déposée dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 30 % (21 801 €) et la part d'autofinancement de la commune s'élèverait à 21 801 € soit 30 % du total hors taxe.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce programme de travaux et l'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône pour des travaux d'accessibilité concernant le Musée de la Négritude, la Salle des fêtes et le bâtiment de la Trésorerie, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses en € Hors Taxe | | Recettes prévisionnelles en € | |
|-------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| Musée | 10 350 | Conseil Départemental – 40% | 29 068 |
| Salle des Fêtes | 48 820 | DETR – 30 % | 21 801 |
| Trésorerie | 13 500 | Autofinancement – 30 % | 21 801 |
| Total | 72 670 | | 72 670 |

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Préfecture pour une subvention dans le cadre de la DETR sur la base du plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité d'inscrire ces dépenses au budget 2018.



**TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA RENOVATION ET L'ACCESSIBILITE DU BATIMENT
MAIRIE/CMS**

Les travaux de démolition et de mise à nu des solives des niveaux R+1 et des combles côté CMS ont fait apparaître la nécessité de renforcer ces solives. Pour les solives du premier étage, un premier devis de 3 840 € H.T. avait été validé dans le cadre d'un avenant au marché (représentant 5,76 % du marché initial de 66 719,46 € H.T). Le renforcement des solives des combles s'avère également nécessaire. Le devis s'élève à 3 334,40 € H.T. Le cumul des deux devis porterait l'avenant à 10,75 % du montant initial du marché. Au-delà de 10 %, le Conseil Municipal doit délibérer pour valider le devis.

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de travaux supplémentaires sur les solives du bâtiment de la mairie pour un montant de 3 334,40 € HT et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ces travaux supplémentaires

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 heures

Le Maire,

Marie-Claire FAUCON

